JOURNEE NOUVEAUX ARRIVANTS

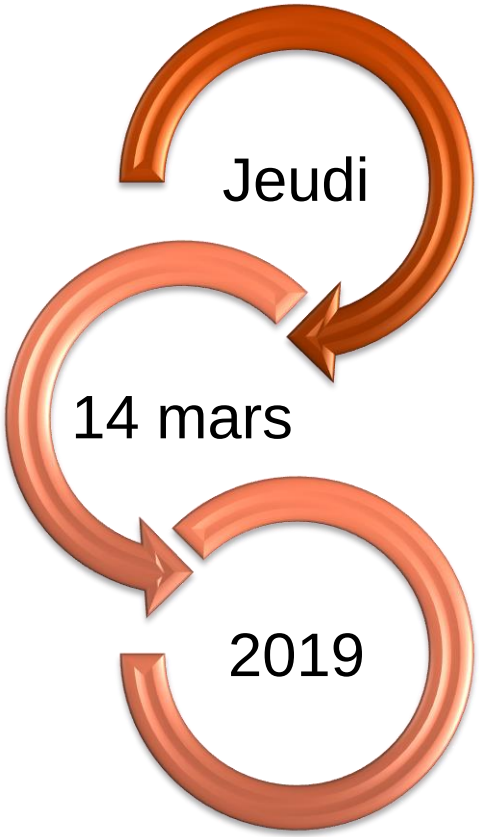

Bienvenue à

ANFH LANGUEDOC ROUSSILLON

SOMMAIRE

9h30 - 10h45

PRESENTATION DE L'ANFH

L'OFFRE DE SERVICES ET LES OUTILS

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

LEGISLATION ET REGLEMENTATION DE LA FORMATION CONTINUE
FPTLV – DATADOCK - CPF- DPC – GHT-ALFRESCO

LE PLAN DE FORMATION
SON CIRCUIT DANS L'ETS ET A L'ANFH
LES MODALITES DE PRISES EN CHARGES
LE GUICHET UNIQUE
LES PARTENAIRES FINANCIERS COMPLEMENTAIRES

10h45 - 11h00 : Pause café avec l'équipe

11h00 - 12h30

L'ANIMATION REGIONALE
PROGRAMME REGIONAL D'ACTIVITE
LES RENCONTRES ANFH/ETS

LES DISPOSITIFS INDIVIDUELS
LE CONGES DE FORMATION PROFESSIONNEL
LE BILAN DE COMPETENCES
LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

12h30-14h00 : Déjeuner en commun

14h00 - 16h00

ECHANGES SUR DES THÉMATIQUES PARTICULIÈRES

QUELQUES DATES

1974 : Création de l'ANFH par les partenaires sociaux - lois de 1971 sur la formation

1976 : Mise en place progressive des 26 Délégations Régionales

1988 : Lancement de GESFORM

1990 : Publication du Décret du 5 avril créant le CFP dont la gestion est confiée à l'ANFH

2003 : Ouverture du droit au Bilan de Compétences pour les agents de la FPH /ANFH

2007 : Accord paritaire permettant à l'ANFH de devenir OPCA de la FPH et création du FMEP

2008 : Publication du Décret FPTLV instaurant le DIF dans la FPH

2011 : Lancement GESPLAN

2013 : Tous les professionnels de santé doivent valider: « leur obligation de DPC » Loi HPST Art. 59

2016 : Loi de modernisation du système de santé du 26/01/2016, précise le nouveau cadre du DPC

2017 : Nouvelle région - Les GHT Ordonnance du 20/01/2017: Disparition du DIF remplacé par CPF

2018 *:* Mise en place du CPF dans la FPH

2019 : Revalorisation des taux de remboursements des frais de déplacement ds la FPH –Décret 26 févr. 2019

Démarche qualité , adhésion à DATADOCK.

SES VALEURS, SON FONCTIONNEMENT

PARITARISME

L'ensemble des Instances de décisions et de consultation est administré conjointement par les représentants des établissements et les organisations syndicales, à l'échelle locale comme nationale

SOLIDARITÉ

Mutualisation des fonds, tous les établissements, quelle que soit la taille de leur effectif, peuvent bénéficier de services et actions de formation de qualité. Elle permet le financement des études longues, comme les Etudes Promotionnelles

PROXIMITÉ

26 délégations offrent des services de proximité aux spécificités territoriales

NOS ADHERENTS

26 délégations territoriales
16 délégations régionales
1 siège social à Paris

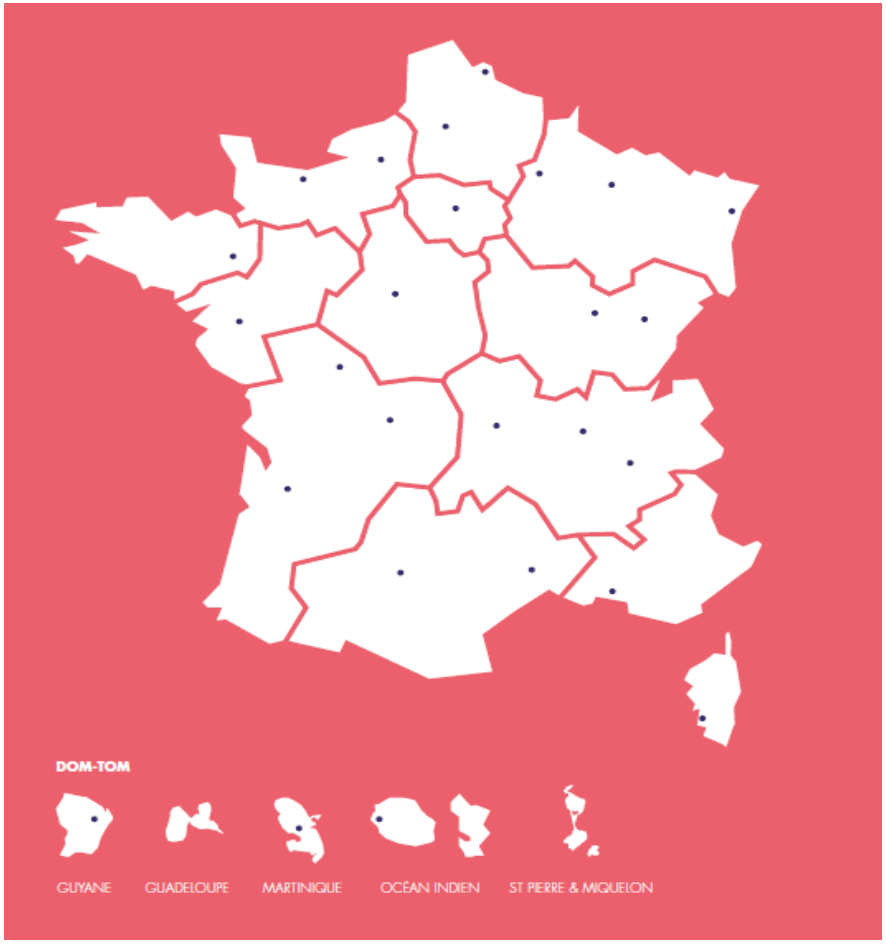

102 établissements adhérents

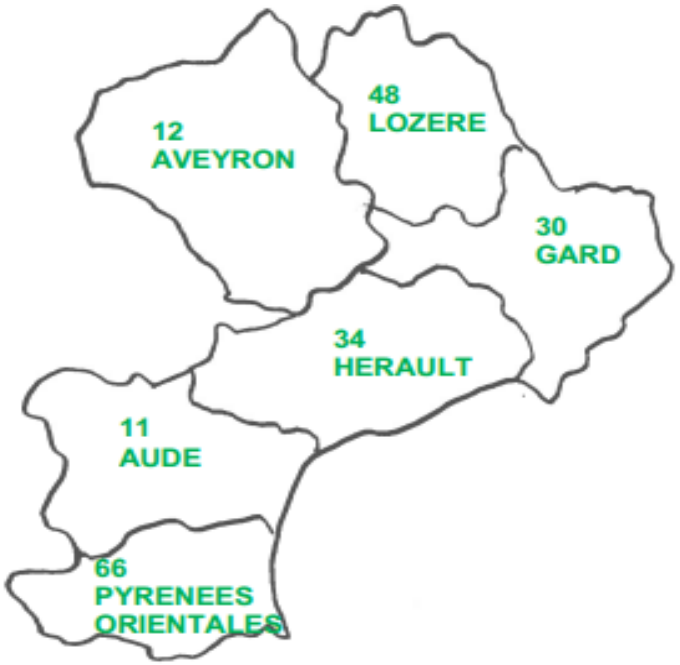

34 CHR-CHU-CHS-CH
57 EHPAD
8 ETS MÉDICO SOCIAUX – ESAT
1 CENTRE MEDICAL
2 GCS

NOUVELLES INSTANCES 2019

Délégation
Languedoc-Roussillon
Nasser IHAMOUCHENE
DT

Comité Territorial (CT) LR:
- Animation Régionale
-Guichet Unique EP
-Dispositifs Individuels

Délégation Régionale

ANFH OCCITANIE

1 Délégué Régional

Comité Régional Stratégique de Gestion (CRSG):
Décide des politiques régionales, Projets Stratégiques,
Détermine les règles de gestion des crédits mutualisés et ratifie les plans de formation.

Comité Territorial (CT) MP:
- Animation Régionale
-Guichet Unique EP
-Dispositifs Individuels

Délégation
Midi-Pyrénées
Jean-Philippe DARIN
DT

LES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION TERRITORIALE

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Nasser IHAMOUCHÈNE
04 67 04 35 10
n.ihamouchene@anfh.fr

ASSISTANTE

Rose-Marie OLLIER
04 67 04 35 10
rm.ollier@anfh.fr

CONSEILLÈRE EN FORMATION

Florence BOCQUEL
04 67 04 35 13
f.bocquel@anfh.fr

Sophia ZAID
04 67 04 35 13

CONSEILLÈRE EN DISPOSITIFS INDIVIDUELS

Marie Colombe ZANNETTACCI
04 67 04 35 14
mc.zannettacci@anfh.fr

Nicolas DELUC
04 67 04 35 14
n.deluc@anfh.fr

Isabelle PIOL
04 67 04 31 02
i.piol@anfh.fr

Stéphane MANIPOU
04 67 04 30 20
s.manipou@anfh.fr

Nathalie GROSJEAN
04 67 04 35 17
n.grosjean@anfh.fr

CONSEILLER(ÈRE) EN GESTION DE FONDS

Sabrina GUIN-GIACONI
04 67 04 35 11
s.guin @anfh.fr

Pascale HAUC
04 67 04 35 15
p.hauc@anfh.fr

Delphine AKNIN
04 67 04 30 21
d.aknin@anfh.fr

Isabelle MIRANDA
04 67 04 35 16
i.miranda@anfh.fr

LES OUTILS : LES APPLICATIFS INFORMATIQUES

GESPLAN → pour les structures de moins de 100 agents
Il assiste le chargé de formation dans la constitution progressive des plans de formation du recensement des besoins de formation jusqu'à la prise en charge des actions de formation par l'ANFH.

GESFORM → pour les structures de + de 100 agents
Logiciel qui s'adapte à la taille et la typologie de l'établissement.

GESFORM EVOLUTION → Logiciel utilisé à l'ANFH, disponible à terme dans tous les établissements adhérents , déploiement fin 2018→2020.

DOODLE Drive → pour les inscriptions des agents aux actions régionales

MULTI+

http://handicap.anfh.fr/
http://dpc.anfh.fr/
http://metiers.anfh.fr/
https://plateforme-achats.anfh.fr/
http://valipro.anfh.fr/
http://ergonomia.anfh.fr/

Les guides spécifiques
FPTLV
DPC
Imputabilité
GHT
GPMC

LES OUTILS : LE SITE INTERNET WWW.ANFH.FR

ACCÈS À LA FORMATION | Publié le 28/07/2017

Le compte personnel d'activité (CPA) dans la fonction publique hospitalière

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA) DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

DÉCRET RELATIF AU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Le Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie a été publié au Journal Officiel du 10 mai 2017□. Il est entré en vigueur le lendemain de sa publication soit le jeudi 11 mai 2017.

Les dispositions réglementaires relatives au DIF sont supprimées. Aussi, le DIF disparait et est remplacé par le Compte Personnel de Formation. Le CPF est un nouveau dispositif devant permettre à tout fonctionnaire et agent contractuel de la fonction publique hospitalière d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Pour cela, tout agent public acquiert des droits sur son compteur CPF.

ACTUALITÉS ET AGENDA RÉGIONAL
INSTANCES RÉGIONALES
SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS
SERVICES AUX AGENTS
SERVICES AUX PRATICIENS
MES OUTILS EN LIGNE

LES SOURCES DE FINANCEMENT

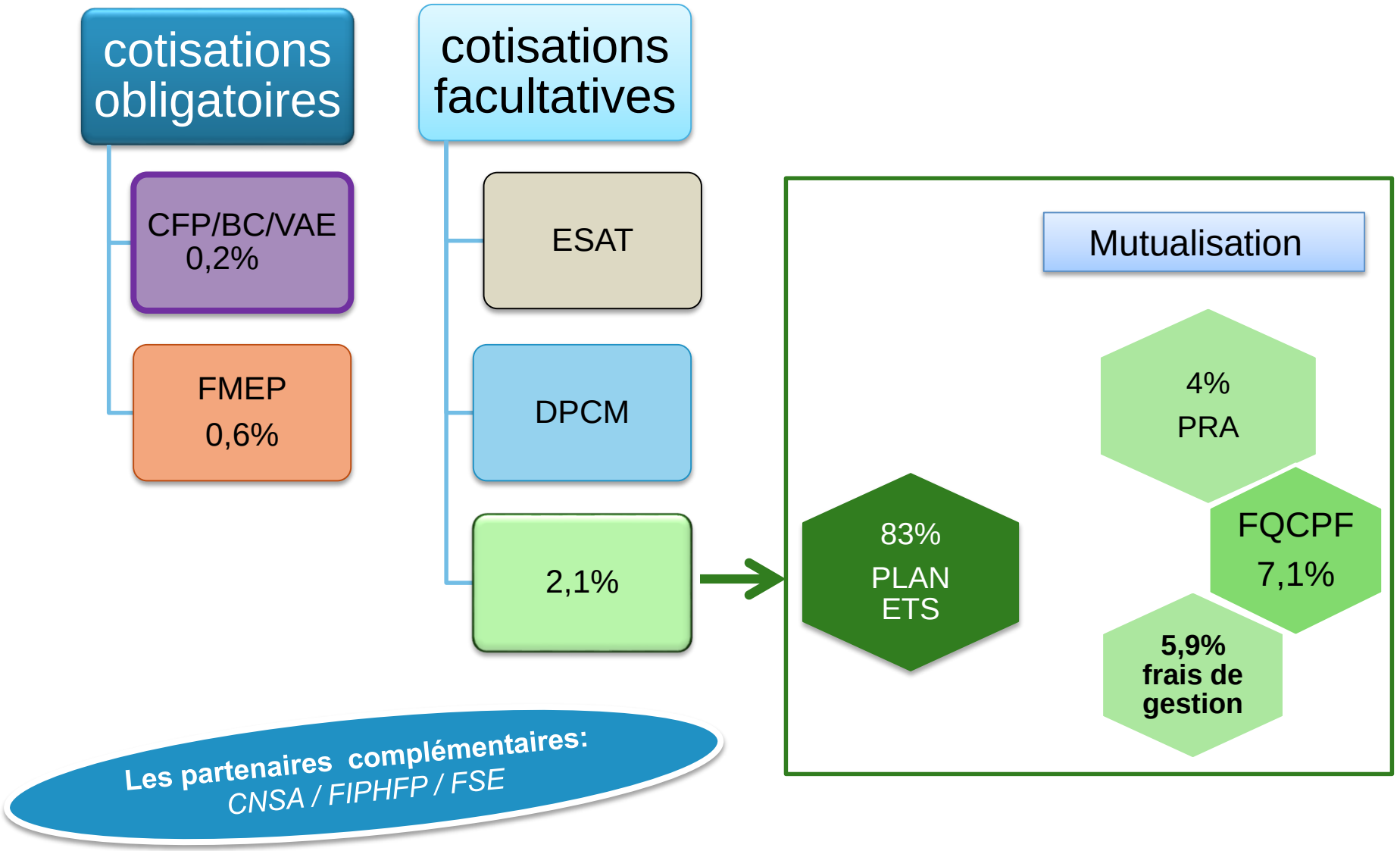

LE FINANCEMENT DU PLAN DE FORMATION

- **83% du 2,1%**
  - FORMATION CONTINUE
  - EP
- **Mutualisation**
  - **ETUDES PROMOTIONNELLES** FMEP/FQCPF/4%/ PARTENAIRES
  - **PRA + AFN + Offre de services** 4%
  - **Formation professionnalisation ou qualification** Partenaires

LEGISLATION ET REGLEMENTATION DE LA FORMATION DANS LA FPH

Décret du *21/08/2008* FPTLV + Circulaire du *22/06/2009*

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

1/ **Améliorer** la qualité du service public hospitalier

2/ **Favoriser** le développement personnel et professionnel

3/ **Créer des conditions égales d'accès** aux différents grades et emplois entre hommes et femmes

LA FPTLV : LES OUTILS FAVORISANT L'ACCES DE LA FORMATION

LE PLAN DE FORMATION

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE (TYPE 1)

DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES : (TYPE 2)

PREPARATION AUX CONCOURS (TYPE 3)

ETUDES PROMOTIONNELLES (TYPE 4)

ACTIONS DE CONVERSION (TYPE 5)

VAE (TYPE 8)

L' ENTRETIEN ANNUEL DE FORMATION

LE PASSEPORT FORMATION

LA PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

LES DISPOSITIFS INDIVIDUELS

Congé de formation professionnelle, Validation des acquis de l'expérience et le Bilan de compétences

LE COMPTE PERSONNEL FORMATION

Depuis le ***1er janvier 2017***, chaque agent public bénéficie d'un CPA, qui comprend deux dispositifs :

- Un **compte personnel de formation (CPF)** ***Circulaire DGOS 16/02/2018***
- Un **compte d'engagement citoyen (CEC)**

LEGISLATION & REGLEMENTATION DE LA FORMATION CPF

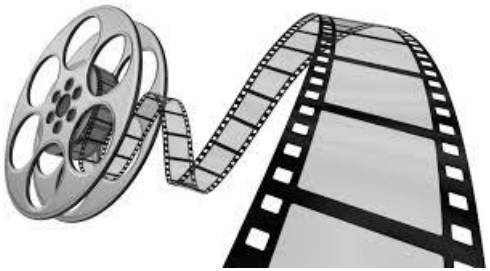

https://www.youtube.com/watch?v=OdI09IqLfFM&feature=youtu.be

Pour plus de précisions, consultez la FAQ

http://www.anfh.fr/faq-compte-personnel-d-activite-cpa-compte-personnel-de-formation-cpf

LEGISLATION & REGLEMENTATION DE LA FORMATION CPF

Le CPF, comment consulter ses droits? Comment les mettre à jour ?

Depuis 2018, les agents consultent leurs droits sur un espace dédié : ***moncompteactivite.gouv.fr.***

Ce compte est alimenté par :

- les droits DIF acquis à la date du 31 décembre 2016
- les droits CPF acquis (*2017 +2018) le calcul des droits a été effectué à partir des informations recueillies dans les DADS)*

Accompagnement ANFH dans la mise en œuvre du CPF

→ Plaquette de communication à destination des agents et des établissements

→ Guide à destination des établissements

Source de financement du CPF

→ Le plan de formation de l'établissement

→ Une nouvelle ventilation de la mutualisation à partir du 1er janvier 2019

DATADOCK ET LES ORGANISMES DE FORMATION

DEMARCHE QUALITE

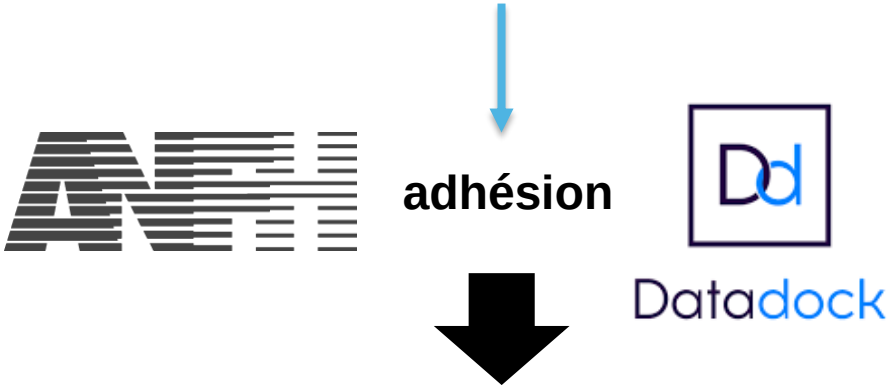

Renforce les critères de qualité des organismes de formation
(cf. Décret qualité juin 2015)

Dès 2019, toutes actions validées sur les plans de formations doivent être réalisées par des organismes de formation référencés auprès de **Datadock.**

L'**ANFH** ACCOMPAGNE LES ORGANISMES ET LES ETABLISSEMENTS DANS LA DEMARCHE DE REFERENCEMENT DATADOCK

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Le Développement Professionnel Continu est un dispositif pour optimiser la qualité et la sécurité des soins pour tous les personnels médicaux et paramédicaux

- Décret n°2011-2116 du 30/12/2011 relatif au développement professionnel continu des ***médecins*** et des ***paramédicaux,***

- **Le nouveau cadre du DPC**, Article 114 de la Loi de Modernisation du système de santé du 26/01/2016, précise :

  1 - Une obligation individuelle triennale,

  2 - Un parcours de DPC avec des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation, d'amélioration des pratiques et de gestion des risques en relation avec l'une des 538 orientations de l'Haute Autorité de Santé.

- **L'ANDPC** assure le pilotage du DPC des professionnels de santé.

- **Le financement** s'effectue sur les cotisations établissements (0,5% ou 0,75%) + la contribution spécifiques issue des crédits de l'ANDPC pour les actions prioritaires (PAP)

Liens utiles: ***http://dpc.anfh.fr/*** ou ***https://www.agencedpc.fr/***

LA MISE EN PLACE DE LA GHT A L'ANFH

L'ANFH soutient les professionnels hospitaliers pour la mise en place des GHT

Dans chaque groupement, les établissements élaborent un projet médical partagé garantissant une offre de proximité, ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours

L'ANFH proposent aux établissements:

- FORMATIONS
- JOURNEES D'ECHANGES
- PARTAGES D'EXPERIENCES
- OUTILS GUIDES

ALFRESCO & PLATEFORME ACHAT

ALFRESCO un outil d'aide à l'achat de formation

- Bibliothèque de documents «Achats »
- Modèles de documents
- Guides et fiches pratiques « Achats»

PLATEFORME ACHAT de prestations de formation

- Aide à la procédure d'achat
- Publication d'appels d'offres
- Suivi des marchés en cours
- Simplification de la gestion des actes d'achat

LE PLAN DE FORMATION

LES ÉCHÉANCES

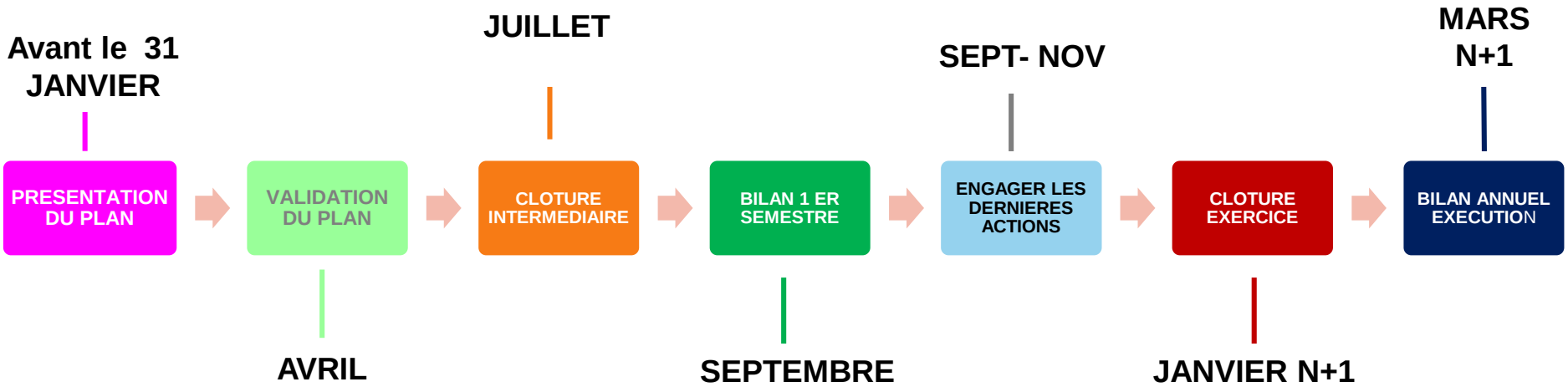

CIRCUIT DU PLAN … *DANS L'ETABLISSEMENT*

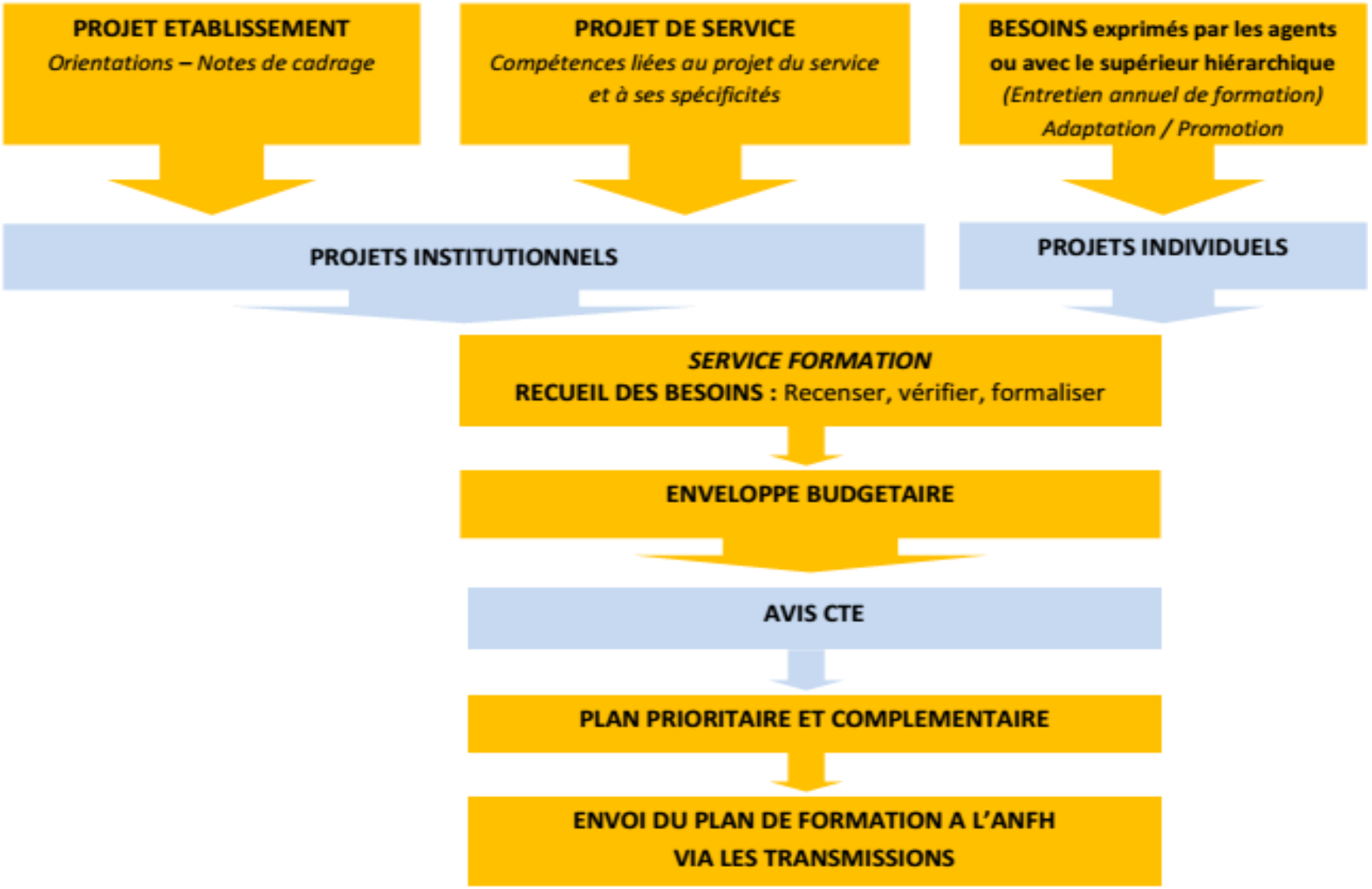

CIRCUIT DU PLAN … *A L'ANFH*

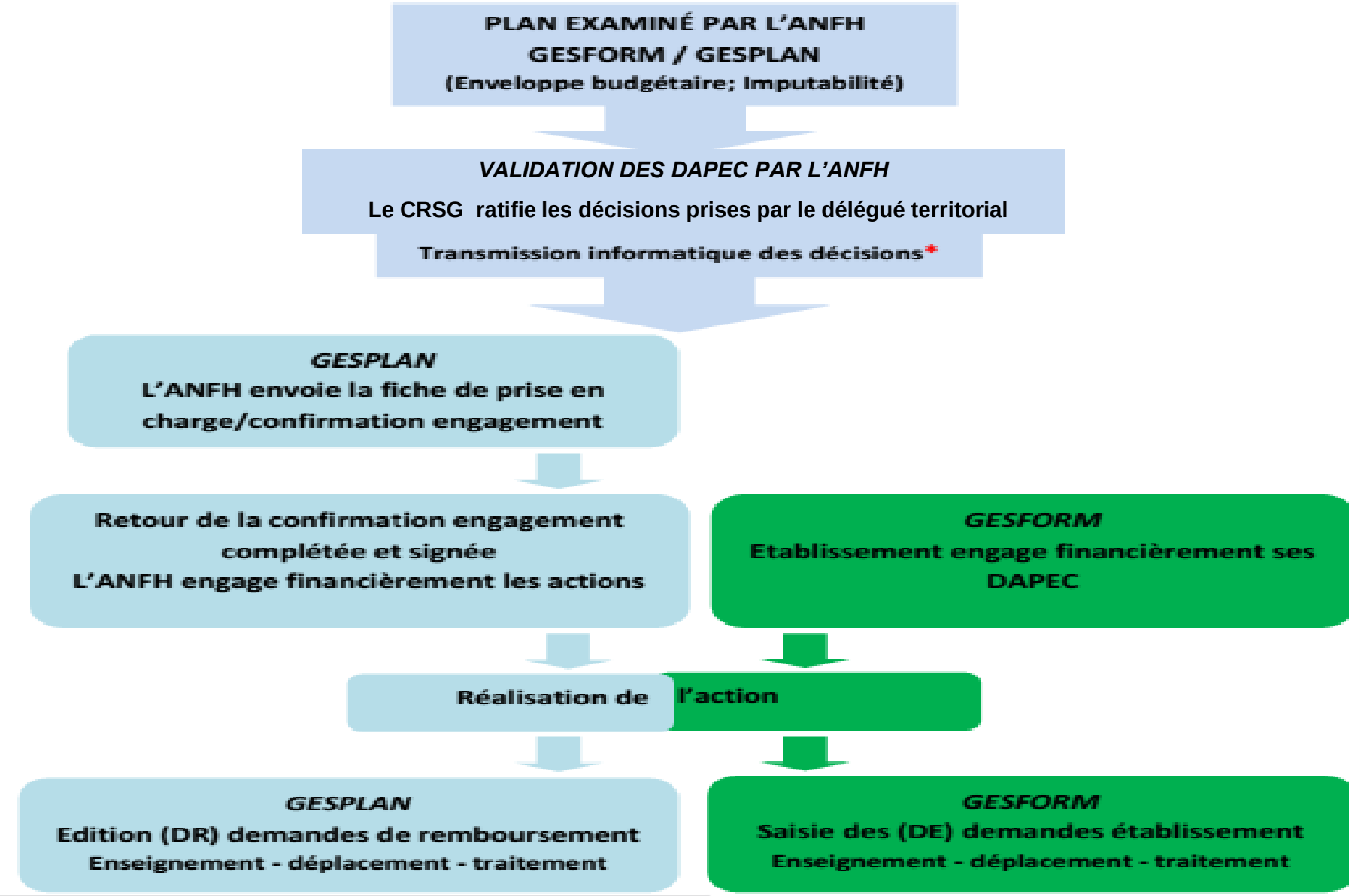

LES MODALITES DE PRISE EN CHARGES

LES FRAIS D'ENSEIGNEMENT

Facture

LES FRAIS DE DEPLACEMENT

- Billet SNCF 1ère classe
- Billet d'avion
- Tickets de Bus, Ratp, Tram, Autoroute, Parking, Taxi
- Facture Hôtel

LES FRAIS DE TRAITEMENT

- Titre de recettes

Certains justificatifs sont à conserver dans l'Ets
→ simplification administrative + forfaitisation des traitements

Les attestations de présence sont obligatoires :
La loi du 24/11/2009 relative à l'orientation et à la FPTLV Tout organisme a obligation de délivrer au stagiaire une attestation à l'issue de la formation *(le non respect peut entrainer la perte du n° d'activité)*

Les remboursements:
doivent correspondre aux valeurs indiquées sur les justificatifs dans la limite des plafonds règlementaires.

En 2019, l'établissement peut choisir la forfaitisation des repas à 15,25 € sans justificatifs.

A fournir pour toutes demandes de remboursement:

La demande de remboursement

+

L'attestation de présence de l'Organisme de Formation

NOUVEAUTES : FORFAITISATION DU TRAITEMENT

Formations longues :

Grades	Forfait mensuel
Adjoint administratif Agent d'entretien qualifié Agent des services hospitaliers qualifié	2 500€
Aide-soignant Aide médico-psychologique Auxiliaire de puériculture Ouvrier principal	2 800 €
Assistant de service social Educateur spécialisé Préparateur en pharmacie hospitalière	3 300 €
Infirmier Infirmier de bloc opératoire	3 600 €

Catégorie de rémunération	Forfait mensuel
A	4 000 €
B	3 300 €
C	2 700 €

Formations courtes :

Forfait unique à 17,50 € sur la base du volontariat.

Si non adhésion à ce forfait, fournir systématiquement un bulletin de salaire avec la demande de remboursement,

GUICHET UNIQUE FONDS MUTUALISES

Formation qualifiantes et certifiantes + EP

- Formations listes RNCP et inventaire de la CNCP
- EP = liste des diplômes définit par l'Arrêté du 23/11/2009

- Le CRSG décidera 1 politique régionale pour l'octroi des crédits mutualisés afin de développer les formations qualifiantes et certifiantes ainsi que les EP au niveau régional dont des actions de CPF.

- Ces financements sur crédits mutualisés sont conditionnés à l'engagement de vos crédits de formation du poste PLAN (2,1 %)

- Comment présenter une demande ?
  - ➡ 2 commissions par an en Juillet / Décembre
  - ➡ Présentation dossier nominatif

GUICHET UNIQUE

DOSSIERS CLASSIQUES
ETUDES PROMOTIONNELLES

FORMATION QUALIFIANTE ET CERTIFIANTE dont CPF

LISTE COMPLEMENTAIRE

Priorité aux agents en report de scolarité
2 dossiers maxi

AGENTS SANS POSTES

A l'initiative de l'Ets
Pas de poste disponible dans les 3 ans

LES PARTENAIRES COMPLÉMENTAIRES

emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Formation diplômante
- Enseignement
- Déplacement
- Traitement (25 %)

Formation non diplômante
- Enseignement
- Déplacement

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Un nouvel accord-cadre entre l'ANFH, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et l'Etat a été négocié (Arrêté juillet 2018-2020).

emploi fiphfp handicap

Fonds d'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées dans la Fonction Publique

La convention nationale ANFH-FIPHFP permet d'accompagner votre politique de formation à destination des personnes en situation de handicap et à destination des agents susceptibles d'être en relation avec les agents handicapés (service RH…)

P.R.A. PROGRAMME RÉGIONAL D'ACTIVITÉS

Actions régionales
+ Thématiques communes à plusieurs départements

Actions départementales
+ Thématiques communes à un département

- Recensement : questionnaire + réunion
- Diffusion : catalogue
- Inscription : Google Drive

Actions nationales
+ Thématiques remontées par les délégations ANFH + actualités Hospitalières DGOS

- Diffusion : mail
- Inscription : Google Drive

Actions coordonnées
+ Thématiques communes à plusieurs Ets de la région

- Diffusion : catalogue + Google Drive

L'ANIMATION EN REGION

REUNIONS RECENSEMENT DU PRA

- **Décembre** Recensement
- **Janvier/Février** Réunions/ Département
- **Mai** Choix Organismes
- **Juillet** Parution Catalogue

Réseau Des Responsables de la Formation Continue et des Affaires Médicales

Retour d'expériences, Echanges, Mutualisation des pratiques

LES JOURNEES THEMATIQUES

Actualités hospitalières

LES RENCONTRES ANFH

Les Nouveaux Arrivants,
Les Ateliers Techniques,

Le Séminaire Annuel des Responsables de Formation et des Affaires Médicales

LES DISPOSITIFS INDIVIDUELS

CFP — **Projet personnel de formation**

BC — **Faire le point à un moment donné sur sa situation professionnelle et personnelle**

VAE — **Faire reconnaitre l'expérience acquise pour obtenir tout ou partie d'un diplôme**

ECHANGES SUR THEMATIQUES PARTICULIERES